



HAL
open science

De l'action locale au débat national: l'action culturelle d'Édouard Charton à Versailles (1865-1875)

Jean-Charles Geslot

► **To cite this version:**

Jean-Charles Geslot. De l'action locale au débat national: l'action culturelle d'Édouard Charton à Versailles (1865-1875). L'édilité, moteur du changement social, Centre d'histoire culturelle des sociétés contemporaines; Centre de recherche en histoire, EHESS, Oct 2010, Guyancourt, France. hal-01528883

HAL Id: hal-01528883

<https://hal.science/hal-01528883v1>

Submitted on 30 May 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

De l'expérience locale au débat national : l'action culturelle d'Édouard Charton à Versailles (1865-1875)

Jean-Charles Geslot

Introduction

- Les travaux d'histoire des politiques culturelles locales ont montré depuis les années 1990 la complémentarité existant entre les deux pôles extrêmes de la politique culturelle en France, l'État et les communes¹. Deux idées notamment affirmées, qui intéressent particulièrement cette journée d'études :
 - o D'une part, celle que les communes peuvent apparaître comme des « laboratoires d'expérience », pour reprendre l'expression de Jean-Pierre Rioux et Jean-François Sirinelli²
 - o D'autre part, celle que l'action culturelle menée par les élites locales joue un rôle essentiel dans les processus d'affirmation identitaires par la priorité accordée au renom et au prestige de la cité dans le financement et la gestion d'institutions ou d'actions culturelles³
- Le cas de Versailles est de ce point de vue particulièrement intéressant, car la ville dispose grâce à son château et à son passé d'un capital symbolique inestimable, tout en pâtissant certainement – les contemporains en témoignent – de sa proximité d'avec la capitale culturelle qu'est Paris. Pourtant la gestion de ce patrimoine échappe à la commune puisqu'il le château est surtout géré par l'État. C'est à l'ombre de cette écrasante institution culturelle que la municipalité doit développer sa politique culturelle et tenter d'assurer, de son côté, le rayonnement du prestige de la ville.
- Parmi les édiles qui dirigent la cité dans les années 1860-1870, Édouard Charton constitue un cas atypique : d'une part il est l'un des rares élus de la ville qui connaîtra une carrière politique nationale, puisqu'il est député en 1871 et sénateur en 1876 ; d'autre part, il est un édile « d'adoption », qui ne s'installe à Versailles qu'en 1863, à l'âge de 56 ans. Son attachement au prestige de la ville est donc moins viscéral, moins affectif que celui des autres édiles, qui y sont nés et/ou y vivent depuis longtemps.
- Ses motivations en matière culturelle sont tout autres, en effet.
 - o Le personnage d'Édouard Charton est aujourd'hui assez bien connu, grâce notamment aux travaux récents de Marie-Laure Vincent Aurenche et d'Annie et Christian Lagarde⁴. On connaît bien son passé de saint-simonien, et sa vie entière passée à promouvoir l'éducation populaire et la diffusion des connaissances, tant comme secrétaire général du ministère de l'Instruction publique sous Hippolyte Carnot en 1848, que par le biais d'organes de presse qu'il a fondés et/ou dirigés depuis 1833 : le *Magasin pittoresque*, *L'Illustration*, *Le Tour du monde*, et au sein de la collection *La Bibliothèque des merveilles*.

¹ Poirrier Philippe, Rab Sylvie, Reneau Serge, Vadelorge Loïc, éd., *Jalons pour l'histoire des politiques culturelles locales*, Paris, La Documentation française, 1995, p. 11 ; Fleury Laurent, « L'Analyse des politiques et des pratiques culturelles à l'intersection de la science politique et de la sociologie », dans Girel Sylvia, dir., *Sociologie des arts et de la culture. Un état de la recherche*, Paris, L'Harmattan, 2006, p. 40.

² Rioux Jean-Pierre et Sirinelli Jean-François, dir., *Les Politiques culturelles municipales. Éléments pour une approche historique*, *Les Cahiers de l'IHTP*, n° 16, septembre 1990, p. 7.

³ Cf. Vadelorge Loïc, « Conditions et limites de définition d'une politique culturelle : l'exemple rouennais (1919-1940) », in Rioux et Sirinelli, *ibid.*, pp. 42-43 ; Poirrier Philippe, « L'histoire des politiques culturelles des villes », *Vingtième siècle, revue d'histoire*, janvier-mars 1997, n° 53, p. 136.

⁴ Vincent-Aurenche Marie-Laure, *Édouard Charton et l'invention du "Magasin pittoresque"*, Paris, H. Champion, 2002, 534 p. ; Lagarde-Fouquet Annie et Lagarde Christian, *Édouard Charton (1807-1890) et le combat contre l'ignorance*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006, 248 p.

- De l'hôtel de ville de Versailles au Palais Bourbon, Édouard Charton n'a de cesse de promouvoir la mise en place d'une véritable politique que l'on peut qualifier de « culturelle », et qui regroupe, selon le schéma classique, les actions diverses en faveur des arts, de l'éducation et des loisirs. Le rapprochement entre ces différents domaines de l'action publique peut sembler artificiel⁵. Ces catégories ne sont pas plus unies dans les années 1860 qu'elles ne le sont aujourd'hui : il faut attendre 1870 pour voir l'administration des beaux-arts rattachée au ministère de l'Instruction publique⁶ et, à Versailles même, elles sont traitées par deux commissions budgétaires bien distinctes, celle de l'Instruction publique et celle des beaux-arts. Désunis par les structures administratives, ces domaines sont cependant unis par le discours d'Édouard Charton, pour qui ils trouvent un dénominateur commun dans la nécessité de permettre à chacun d'accéder aux choses de l'esprit et d'acquérir toujours plus de goût et de connaissances, éléments essentiels de l'amélioration morale.
- Il s'agit donc ici d'étudier quel a été le projet culturel développé par Édouard Charton à Versailles, en voyant comment il s'inscrit dans la politique menée par les édiles de la ville et comment il servira ensuite au député et sénateur dans sa contribution au débat national sur les questions de politique éducative et culturelle.
- Pour répondre à cette question, utilisation de sources jusque peu exploitées – la période versaillaise de Charton étant assez peu traitée par ses biographes : celles fournies par les archives municipales de Versailles, à savoir surtout sa correspondance, récemment éditée, et les archives du conseil municipal, notamment les registres de délibération, pour lesquels il faut bien reconnaître que celui qui s'intéresse à Édouard Charton a de la chance : le 27 novembre 1865 en effet, il est décidé que les comptes rendus de séance ne seront plus anonymes et indiqueront désormais systématiquement les noms des opinants⁷. On peut ainsi suivre assez facilement la façon dont Charton participa aux travaux du conseil.

I. L'action éducative et culturelle des édiles versaillais à travers la politique du conseil municipal

- Au milieu des années 1860, la ville de Versailles consacre une part relativement importante de son budget à la culture et à l'éducation : 14% du budget primitif y sont destinés en 1865, 16% en 1875. Toutefois il faut prendre en compte les budgets extraordinaires et dépenses supplémentaires qui réduisent cette proportion de moitié : ainsi en 1875, la municipalité consacre 8,2% de ses dépenses totales à ses écoles et institutions culturelles.
- La ville est dotée d'un certain nombre d'institutions scolaires :
 - Six **salles d'asile** qui accueillent au milieu des années 1860 environ un millier de jeunes enfants
 - Six **écoles élémentaires de garçons**, toutes gratuites, accueillant environ 950 élèves : 570 dans les trois écoles religieuses et 380 dans les trois écoles laïques
 - Quatre **écoles élémentaires de filles** recevant 720 élèves, toutes tenues par les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul et de la Sagesse
 - Toutes les écoles primaires sont gratuites, tous leurs enseignants sont payés par la municipalité : cela représente 43 000 F, soit le tiers des dépenses culturelles et d'éducation, et plus de la moitié des dépenses d'éducation.
 - Il faut ajouter à ces établissements, pour l'enseignement primaire :
 - Des **cours du soir** (chant, dessin, géométrie, beaux-arts) qui accueillent environ 700 adultes, financés à hauteur de 2 500 F

⁵ Cf. sur cette question Vadelorge, *op. cit.*, p. 43.

⁶ Geslot Jean-Charles, « Aux origines du "ministère de l'Intelligence" : le rattachement des beaux-arts à l'Instruction publique (1870) », *Nouveaux Cahiers du Second Empire*, 2010.

⁷ Archives municipales de Versailles (désormais AM Versailles) : 1D52* (PV de la séance du 27 novembre 1865).

- L'**école primaire supérieure** de Bertrand fils (ouverte en 1864) pour lequel la commune se contente de financer des bourses – l'école n'obtiendra de subvention municipale qu'au début des années 1870
 - Un **école normale d'instituteurs** créée en 1831, gérée par l'État
 - Le **lycée impérial**, fondé en 1803 avenue de Saint-Cloud (plus tard dénommé « Hoche »), qui accueille au début des années 1860 665 élèves (dont 500 internes qui sont à 15% versaillais et à 43% parisiens) ; il est financé et géré par le ministère de l'instruction publique, la commune ne participant qu'aux travaux d'entretien des bâtiments, à hauteur de 4 000 F en 1865.
 - À noter que la politique communale en faveur de l'enseignement passe aussi par le financement de **bourses** : 10 000 F dépensés en 1865, 17 000 en 1875, afin d'aider des élèves à payer leurs études ou bien tout simplement leur payer les billets de train pour aller étudier à Paris.
- À ces établissements d'enseignement s'ajoutent d'autres institutions financées, tout ou en partie, par la mairie :
- La **bibliothèque** de Versailles, fondée en 1804 et longtemps dirigée, de 1845 à 1873, par Joseph Le Roi, édile bien installé de la cité, dont l'épouse donne des cours de piano ; elle est particulièrement bien équipée avec ses 62 000 ouvrages en 1863, qui la placent au cinquième rang des bibliothèques communales en termes de fond⁸. La ville dépense 8% de son budget pour entretenir cette institution qui connaît de sérieux problèmes de place et de vétusté.
 - Cette bibliothèque accueille dans ses locaux un certain nombre de **sociétés savantes**, dont certaines sont aidées par la commune : il s'agit des Sociétés d'horticulture de Seine-et-Oise, des Sciences naturelles, de la Société des Sciences morales et de la Société des Amis des Arts de Seine-et-Oise. Ces subventions sont faibles cependant, entre 150 et 500 F, et ne représentent au total que 1 400 F en 1865 comme en 1875.
 - Le **théâtre** (aujourd'hui « Montansier »), ouvert en 1777, qui coûte durant ces années une trentaine de milliers de francs annuels à la commune, dont 22 000 F de subvention (le reste étant constitué de dépenses d'entretien). Élément important du prestige culturel de Versailles, dirigé par Frédérick Lemaître fils de 1859 à 1866, qui invite même son prestigieux père à venir jouer en novembre 1860⁹. Mais la commune tient également à en faire un lieu d'accès démocratique à l'art en menant une politique de bas prix censée attirer un public plus populaire¹⁰.
 - Un **kiosque à musique**, créé non pas à l'initiative de la mairie mais d'un mécène versaillais, Barascud, qui lègue à la commune, à sa mort en 1852, la somme de 36 000 F pour édifier un lieu de concert : ce sera non pas une salle mais un kiosque, inauguré en 1869 (et détruit en 1930).
 - Toujours dans le domaine musical, la commune participe également au financement des **sociétés orphéoniques**, en finançant le voyage de celles de la ville vers les autres villes du département où se déroulent les concours (à Pontoise en 1865, à Corbeil en 1875), ou en l'organisant elle-même en 1868 (mais en rechignant à voter une subvention trop importante¹¹)
 - Dans le domaine des loisirs, la ville de Versailles possède également longtemps, à Satory, un **champ de courses**, ouvert en 1836, mais qui ferme au milieu des années 1860 en

⁸ Durand Romain, *La Politique de l'enseignement au XIXe siècle. L'exemple de Versailles*, Paris, Les Belles Lettres, 2001, pp. 117-119.

⁹ Villard Jacques, *Le Théâtre Montansier à Versailles. De la Montansier à Francis Perrin*, Marly-le-Roi, Champflour, 1998, p. 138.

¹⁰ AM Versailles : 1D53* (PV de la séance du 4 mars 1867).

¹¹ AM Versailles : 1D54* (PV de la séance du 13 janvier 1868).

raison de la lourdeur et de l'impraticabilité du sol¹², sans récréation en dépit de plusieurs projets.

- Un manque dans ce panorama : pas de **musée municipal**, absence motivée sûrement par l'importance muséale représentée par le château et par le Musée de l'histoire de France ; la seule initiative en ce domaine est une proposition de juin 1866 : la commission de l'instruction publique et des beaux-arts, par la voix de son président Édouard Charton, reprend une proposition de créer « un petit musée réunissant dans un local d'un accès facile tous les objets rares et curieux et les collections savantes que renferme l'hôtel de la Bibliothèque ». Ces objets sont notamment issus de la collection ethnographique du marquis de Sérent, émigré à la Révolution, qui avait échoué en 1795 à l'École centrale de Versailles et, à sa fermeture en 1804, à la bibliothèque¹³. On trouve également une collection d'oiseaux léguée par Savigny¹⁴. Le tout se détériorant rapidement, on choisit d'entreposer ces objets dans des vitrines léguées par la société des Amis des Arts¹⁵.

=> C'est dans ce contexte d'une politique éducative et culturelle déjà bien structurée que s'inscrit à partir de 1865 l'action d'un nouveau venu dans la commune, Édouard Charton.

II. Projets et initiatives d'un édile versaillais d'adoption : Édouard Charton

- Édouard Charton est un Versaillais « d'adoption » : originaire de Sens, dans l'Yonne, dont il est le député en 1848 puis en 1871, il ne s'installe à Versailles qu'en 1863, à l'âge de 56 ans (il est né en 1807), après avoir vécu à Paris depuis 1825, et sans que la raison en soit bien définie. Ses biographes sont assez laconiques sur cette raison, faute de sources il est vrai. On peut noter que ce « déménagement » correspond à son échec aux élections générales de 1863 à Sens¹⁶ ; mais, si cela peut expliquer qu'il ait choisi de se détourner de sa ville d'origine, cela n'aide pas à comprendre le choix qu'il fait alors de Versailles. L'idée de se constituer un autre « fief électoral » ne tient pas dans la mesure où Charton n'y est pas candidat aux élections de 1869, et se présente en 1871 à Sens, où il est élu. À en croire Rémusat, la ville l'attire car c'est là que débuta la Révolution¹⁷. Il y retrouve d'ailleurs aussi il est vrai un groupe de républicains bien constitué, autour notamment d'Ernest Bersot, ancien professeur de philosophie au lycée de Versailles, révoqué suite à son refus de prêter serment en 1852, et rédacteur en vue du *Journal des Débats*. Ce petit groupe d'opposition possède son organe, *l'Union libérale et démocratique de Seine-et-Oise* créé en 1868 auquel collaborent des républicains d'envergure nationale comme le député Jules Favre ou l'ancien ministre de l'instruction publique Hippolyte Carnot, dont Charton fut le secrétaire général en 1848.
- Il essaie en tout état de cause de s'intégrer à la société versaillaise, en cherchant en 1867 à faire épouser à son fils Jules une Versaillaise ; on pense un temps à un mariage avec la fille d'un autre conseiller municipal, Baïhaut, « versaillaise, bien élevée et riche », comme il la présente lui-même à son épouse, mais le projet échoue en raison du refus du fils¹⁸.
- Quoi que représente alors Versailles pour Édouard Charton, et quelles que soient les raisons qui le poussent à s'y installer, c'est dans cette ville qu'il choisit d'agir pour faire appliquer en matière d'éducation et de culture. De ce point de vue, la cité peut bien être considérée comme une sorte de terrain d'application ou d'expérimentation, de laboratoire, pourrait-on dire.

¹² AM Versailles : 1D54* (PV de la séance du 15 juin 1868).

¹³ Rose Marie-Françoise, « Les Collections de la Bibliothèque de Versailles et du Lycée Hoche », in *Les Cabinets de curiosités de la bibliothèque de Versailles et du lycée Hoche*, Paris, FFCB, 2004, pp. 33-37.

¹⁴ AM Versailles : 1D54* (PV de la séance du 16 septembre 1867).

¹⁵ AM Versailles : 1D54* (PV des séances des 24 octobre, 18 et 25 novembre 1867).

¹⁶ Charton Édouard, *Correspondance générale*, vol. 2, 1860-1890, Paris, H. Champion, 2008, p. 1410.

¹⁷ Rémusat Paul de, *Notice sur la vie et les travaux de M. Charton*, Paris, impr. de Firmin-Didot, 1892.

¹⁸ Lettres d'É. Charton à son épouse Hortense, 9 et 11 juillet 1867, dans *Correspondance générale*, op. cit.

- Il se met d'ailleurs rapidement à l'œuvre, en étant le principal acteur de la création d'une **bibliothèque populaire**, sur le modèle de ce qui se fait alors ailleurs en France, sous l'impulsion notamment de la société Franklin. Il en soumet le projet au maire, Ploix, dès février 1864¹⁹. Entouré d'une Société de la bibliothèque populaire de Versailles, dont la présidence est offerte au premier magistrat de la commune, Charton ouvre l'établissement le 15 décembre 1864.
 - Si les débuts sont difficiles, le succès est néanmoins au rendez-vous, et le catalogue quadruple quasiment de volume entre 1864 et 1874, tout comme le nombre de lecteurs, qui passe de plus de 2 000 à plus de 8 000 entre 1865 et 1873²⁰.
 - L'inscription coûte 1F, l'abonnement mensuel 50 centimes. La bibliothèque est ouverte de 19 à 21 heures en semaine, et les dimanches et jours de fête de midi à 14h²¹.
 - Outre une salle de lecture et le prêt de livres, elle offre également au public des « cours gratuits d'anglais, de physiologie, d'histoire naturelle et de comptabilité. »
- Mais c'est surtout à partir de juin 1865 que l'action de Charton à Versailles prend de l'ampleur, lorsqu'il est élu conseiller municipal de la ville. Son action se concentre dès lors au sein de la commission du budget de l'instruction publique dont il est membre chaque année. Là, il prend un certain nombre d'initiatives et lance des propositions qui en font un défenseur de la diffusion des savoirs et de l'éducation populaire, en tant qu'éléments d'une véritable « politique culturelle ». Dans le rapport sur le projet de budget pour 1867, qu'il lit lors de la séance du 13 juin 1866, il formule au nom de la commission trois propositions :
 - La création d'une école laïque de filles : toutes les écoles de filles de Versailles sont alors aux mains des religieuses, ce qui ne manque pas de déplaire au républicain qu'il est. Il reprend d'ailleurs régulièrement sa proposition, au fil des mois, alors que la municipalité semble traîner des pieds. C'est seulement à partir du moment où la mairie aura trouvé un local acheté – vendu à la municipalité par l'un des deux adjoints au maire, Lefavre – que le projet pourra aboutir, en 1869, quatre ans après avoir été formulé.
 - La deuxième proposition concerne également l'enseignement féminin : il propose également d'ouvrir des cours secondaires à destination des jeunes filles. Cette proposition est également réitérée un an plus tard, et trouve un écho favorable après que Victor Duruy ait publié le 30 octobre 1867 une circulaire encourageant la création de tels cours. Cette initiative qui soulève on le sait des tempêtes de protestation au sein des milieux ecclésiastiques et cléricaux, trouve un farouche partisan en Charton qui n'hésite pas à en faire l'éloge en pleine séance du conseil municipal. Du reste son initiative, appuyée par les textes officiels, se concrétise avec la création d'un cours confié à une certaine Mademoiselle Blanckley, une Anglaise de 47 ans installée depuis 1825 à Versailles²².
 - Troisième proposition : réunir en un seul établissement les différentes écoles d'art qui existent à Versailles, de façon à « soutenir la lutte, dans l'art industriel, avec les autres nations » ; cette proposition s'inscrit dans un contexte hérité des Expositions universelles de 1851, 1855 et 1862, qui ont été l'occasion de comparer l'état d'avancée des nations européennes en matière d'art industriel et de constater la concurrence croissante des autres puissances européennes en cette matière. L'enseignement du dessin apparaît depuis plusieurs années comme un élément stratégique qui doit permettre une meilleure formation des ouvriers, techniciens et ingénieurs appelés à soutenir l'effort industriel de la France. D'ailleurs, Charton propose également en novembre 1868 que la Société des Amis des Arts soit mise à contribution pour juger les dessins des élèves.

¹⁹ Lettre d'É. Charton à Edmé-Pierre Ploix, 23 février 1864, dans *Correspondance générale*, op. cit. Plusieurs autres lettres au même sur ce sujet jusqu'à février 1865.

²⁰ *Société de la Bibliothèque populaire de Versailles. Catalogue. Avril 1874*, Versailles, Au siège de la Société, 1874, 112 p., p. V-VI.

²¹ *Bibliothèque populaire de Versailles. Premier catalogue*, Versailles, impr. Cerf, 1865, 32 p.

²² Dumas, op. cit., pp. 158-159.

- À côté de ces trois propositions – qui impressionnent tellement ses collègues qu’il font imprimer le texte de son rapport – deux autres propositions de Charton témoignent de ses ambitions en matière culturelle :
 - C’est lui d’abord qui propose, en novembre 1866, que la bibliothèque municipale soit ouverte le dimanche, afin de permettre aux travailleurs de la semaine de s’y rendre. Bien que cette mesure représente une dépense supplémentaire (chauffage et paiement des employés), elle est acceptée par les édiles versaillais, tous convaincus des bienfaits que la lecture peut apporter à la population ouvrière de Versailles, à tel point qu’il est également envisagé d’ouvrir plusieurs soirs par semaine pour les mêmes raisons. La mesure est expérimentée dès 1867, et, en dépit des réticences de certains membres qui s’expriment avec scepticisme au bout de quelques mois²³, elle est soutenue par l’administration municipale.
 - Enfin, Édouard Charton se fait le défenseur du rôle culturel de la commune. S’il n’a pas besoin d’argumenter en matière d’éducation, dans la mesure où la ville de Versailles ne l’a pas attendu pour s’impliquer de façon massive dans les établissements d’enseignement, en revanche il croit nécessaire en 1865 de défendre le rôle de l’autorité municipale en matière de théâtre, à l’heure où, après le décret de libéralisation du 6 janvier 1864, l’heure semble venue d’un encouragement à l’industrie privée et donc d’un désengagement de l’État. Pour Charton, le théâtre relève de « l’intérêt public », c’est lui aussi un instrument d’éducation et de moralisation, et les autorités publiques ne peuvent laisser à l’industrie privée l’intégralité de cette activité sans « craindre de voir le Théâtre devenir préjudiciable à un intérêt public d’ordre très élevé²⁴. » C’est donc pourrait-on dire, déjà, une défense du théâtre comme « service public » que propose Édouard Charton. Il est d’ailleurs soucieux de la qualité de ce « divertissement » et propose également, comme ce fut le cas par le passé avec Frédérick Lemaître, que la scène de Versailles accueille régulièrement des comédiens de Paris²⁵.
- Ainsi, du théâtre aux écoles en passant par la bibliothèque, Édouard Charton développe pendant ses années versaillaises un programme cohérent, inscrit dans les grands courants de pensée de l’époque favorables au développement de l’éducation populaire (illustré autant par la Société Franklin que par Victor Duruy), qui concerne tant les institutions culturelles qu’éducatives. Comme il l’explique dans son rapport sur le budget de l’instruction publique en juin 1867 :

« Dans une commune où toutes les conditions sociales sont représentées par des chiffres assez importants, il est bon que chaque citoyen ait à sa disposition les moyens successifs de s’éclairer et d’acquérir, selon sa vocation et le temps dont il peut disposer, depuis les plus simples éléments des connaissances humaines jusqu’aux plus élevées.

Versailles est sur la voie de donner une satisfaction presque complète à cette légitime ambition des esprits qui n’a jamais été plus impérieuse que de notre temps.

Asiles, écoles de l’enfance, cours d’adultes, instruction élémentaire, supérieure, chant, dessin, voilà le premier degré. Lycée, bibliothèque, conférences, voilà le second et, au dessus s’étagent les sociétés scientifiques où trouvent à s’exercer et à se récréer les goûts et les aptitudes les plus variées. Les spectacles et les fêtes publiques se perfectionnant, pourraient couronner dignement l’édifice, et c’est ce qu’il ne faut pas désespérer d’atteindre.

²³ AM Versailles : 1D56* (PV de la séance du 1^{er} février 1869).

²⁴ AM Versailles : 1D52* (PV de la séance du 12 mars 1866).

²⁵ AM Versailles : 1D56* (PV des séances des 1^{er} février et 3 juillet 1869).

Et pour l'atteindre, il n'envisage pas autre chose qu'un fort engagement des autorités publiques, à l'échelle de la commune bien sûr, mais aussi à celle de l'État. Et c'est ce programme qu'il tiendra à défendre également au niveau national à partir de 1871.

III/conclusion. La contribution d'Édouard Charton au débat national sur la culture.

- Édouard Charton reste conseiller municipal de Versailles jusqu'en 1875 mais, entre temps, il accède également à d'autres postes : préfet de Seine-et-Oise au 4 septembre, il est élu député de l'Yonne aux élections de février 1871 (les premières de la nouvelle République), avant d'être élu sénateur lors de la première élection de 1876. En raison de son passé, il fait figure, dans les années 1870, de spécialiste des questions culturelles et éducatives. À en croire Jules Simon, on lui avait déjà proposé en 1852 la direction du Théâtre Français, et on pense à lui en 1870 pour diriger « soit comme ministre, soit comme directeur général, l'administration des Beaux-Arts²⁶. » Ce projet échoue, mais Charton voit se succéder les fonctions dans le domaine culturel : il est ainsi nommé, entre 1872 et 1874, membre de la Commission des théâtres, de la Commission du Musée pédagogique, et de la Commission d'examen des projets de missions scientifiques et littéraires au ministère de l'instruction publique et des beaux-arts, ainsi que membre de la Délégation cantonale de l'Instruction publique, et membre du jury des sections de sculpture et de gravure au Salon²⁷.
- Mais c'est surtout en tant que député que son expérience de terrain à Versailles trouve un moyen d'expression, et ce de deux manières essentielles :
 - o D'abord, par le projet de loi qu'il dépose en 1871, dont l'article unique propose que tous les instituteurs communaux feront chaque semaine une conférence publique « sur l'une des matières de l'enseignement facultatif dans les écoles normales primaires, et notamment sur les éléments des sciences et des arts applicables aux intérêts locaux, agricoles ou autres²⁸. » On retrouve ici sa prédilection pour les conférences publiques qu'il avait organisées au sein de la bibliothèque populaire de Versailles et défendues au sein du conseil municipal, et qu'il tient, arrivé à un pouvoir national, à systématiser sous la direction de l'État.
 - o Ensuite, par le très important rapport qu'il soumet en 1875, sur la direction des beaux-arts du ministère de l'Instruction publique. Rapport important car il s'agit de l'un des tout premiers textes qui justifient rigoureusement l'intervention de l'État dans le domaine culturel, au point d'envisager une véritable « politique culturelle », sans que ce terme soit cependant jamais employé. On y retrouve le lien entre arts et enseignement, « la culture du goût [étant] une partie de l'éducation générale ». Arts et lettre dit-il ont « droit à la sollicitude de l'État », « parce qu'ils répondent à un besoin général, en tendant à développer dans le pays entier le sentiment et l'amour du beau ». Ce qui le pousse à réclamer une véritable « décentralisation des arts » (c'est l'expression même qu'il emploie), terme qui peut être entendu à la fois comme l'idée moderne de « démocratisation », mais aussi comme un mouvement de « décentralisation » proprement dit : Charton dans son rapport se plaint en effet de la trop grande concentration des aides de l'État et donc de l'activité artistique dans la capitale. Nul doute qu'en cette occasion il n'utilise son expérience d'édile, d'élus de banlieue confronté à la concurrence irrésistible d'un Paris beaucoup trop proche pour permettre le rayonnement culturel de Versailles. Même si ces propositions innovantes en matière de

²⁶ Simon Jules, « Notice sur la vie et les travaux de M. E. Charton », in *Séances et travaux de l'Académie des Sciences morales et politiques*, Paris, Alphonse Picard & fils, 1893, vol. I, pp. 53 et 63 (note 1).

²⁷ Lettres à Édouard Charton des 9 janvier, 6 et 17 mai, et 8 juin 1872, du 30 mars 1873, des 6 janvier et 24 mars 1874, in *Correspondance...*, *op. cit.*

²⁸ Charton Édouard, *Proposition de loi ayant pour objet une institution de conférences publiques*, Versailles, impr. de Cerf, s.d. (Assemblée nationale 1871), 1 p.

politiques culturelles ne trouveront de concrétisation que plusieurs décennies plus tard, l'édile versaillais s'impose donc bel et bien ici comme un porteur de la modernité.